



**HAL**  
open science

# Immigration, racism et politique en France et en Grande-Bretagne

Gilles Ivaldi

► **To cite this version:**

Gilles Ivaldi. Immigration, racism et politique en France et en Grande-Bretagne : Quelques éléments de réflexion autour d'une étude comparative. *La Lettre de la Maison Française d'Oxford*, 1996, 3, pp.39-61. hal-02613117

**HAL Id: hal-02613117**

**<https://hal.science/hal-02613117>**

Submitted on 19 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## *Immigration, racisme et politique en France et en Grande-Bretagne*

---

### Quelques éléments de réflexion autour d'une étude comparative

La parution récente, en France et en Grande-Bretagne, de deux ouvrages consacrés au racisme<sup>1</sup> démontre, si besoin était, l'importance acquise par les phénomènes xénophobes et identitaires en Europe occidentale depuis le début des années 1980. Dès l'introduction de son ouvrage, Michel Wieviorka souligne combien l'époque actuelle est dominée par les questions, nouvelles ou renouvelées, du nationalisme, du populisme, du racisme, de la xénophobie ou de l'ethnicité. Même constat du côté britannique pour Alec Hargreaves et Jeremy Leaman. En 1990, la publication du *Report of the Findings of the Committee of Inquiry into Racism and Xenophobia* insistait sur l'augmentation des manifestations de racisme et de xénophobie. Partout en Europe, les symptômes des accès identitaires surgissent, sous une forme ou sous une autre. Ici, réapparaît sur la scène électorale une extrême-droite que l'on savait en sommeil depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En France, l'impact durable du Front national de Jean-Marie Le Pen témoigne du renouveau de l'ultra-droite à partir de 1982-1983. Une observation comparable peut être faite pour les cas allemand et autrichien en ce qui concerne la poussée des *Republikaner* entre 1989 et 1992 ou la montée inquiétante du nationalisme populiste du FPÖ en Autriche depuis 1986<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. Michel WIEVIORKA (dir.), *Racisme et xénophobie en Europe*. Une comparaison internationale, Paris, Editions La Découverte, Coll. « Textes à l'appui : série sociologie », 1994, 306 p ; Alec G. HARGREAVES & Jeremy LEAMAN (dir.), *Racism, Ethnicity and Politics in Contemporary Europe*, Hants, Edward Elgar Publishing Ltd, 1995, 280 p.

<sup>2</sup> La Belgique n'est pas épargnée : l'évolution en Flandres du *Vlaams Blok* témoigne clairement du passage d'une revendication linguistique culturelle régionaliste à un discours ouvertement raciste, focalisé sur l'hostilité aux immigrés non européens. Les scores obtenus par le FN en Wallonie lors des élections de 1994 illustrent la réussite de l'entreprise d'importation du corpus idéologique de son cousin français. De son côté, l'Italie doit faire face à la conjonction d'une extrême-droite traditionnelle incarnée par l'Alliance nationale (MSI) et d'une nouvelle forme de protestation populiste portée au Nord par la Ligue d'Umberto Bossi (Cf. Paul FURLONG, « The Extreme Right in Italy: Old Orders and Dangerous Novelties » *Parliamentary Affairs*, Vol. 45, n°3, juillet, 1992, p.345-356).

Ailleurs, la violence raciste se déchaîne contre les immigrés. En Grande-Bretagne, les actes de brutalité xénophobe des *inner-city areas* ne constituent pas un fait nouveau mais connaissent un accroissement inquiétant depuis la fin des années 1980 tandis que le *British National Party* de John Tyndall remporte ici et là des succès sur le terrain local de la banlieue populaire londonienne. L'explosion du nombre d'attentats racistes en Allemagne en 1991-1992 illustre également l'exacerbation d'un rejet latent dans l'opinion, débouchant sur un passage à l'acte.

En dépit de cette importance du phénomène raciste et xénophobe dans plusieurs pays d'Europe occidentale, les travaux à dimension comparative demeurent encore assez rares, au regard notamment du foisonnement des études nationales ou locales. Les cas britannique et français sont à ce titre très largement représentatifs de cette relative absence de mise en perspective internationale. Ce défaut tient à plusieurs ordres de phénomènes directement liés aux difficultés à mettre en oeuvre une recherche croisée sur le thème. Problème d'appréhension des spécificités nationales, d'abord, tant les situations diffèrent d'un contexte à l'autre ; nécessité également d'une définition précise de l'objet "racisme", d'une rigueur dans l'utilisation des concepts et l'identification des variables ; question du choix des indicateurs à retenir lorsque l'on entreprend d'analyser la nature et l'ampleur de la poussée identitaire ; interrogation fondamentale, enfin, quant aux facteurs explicatifs de cette extension du rejet xénophobe.

### **Définition, utilisation des concepts et identification des variables**

Les sentiments de rejet des immigrés en France ou en Grande-Bretagne paraissent constituer une réalité presque palpable. La façon, en revanche, d'analyser ce phénomène de refus de la différence varie significativement selon les contextes<sup>3</sup>. Toute étude croisée du racisme ou de la xénophobie sur le terrain international se trouve donc confrontée *de facto* à la nécessité d'établir un cadre théorique et opératoire apte à saisir l'essence des mécanismes en jeu.

Le recours fréquent à la notion anthropologique d'ethnocentrisme plutôt qu'à des termes tels "racisme" ou "xénophobie" tient traditionnellement au caractère moins polémique et moins connoté du concept. Il se fonde ensuite sur sa dimension opérationnelle. La psychologie anglo-saxonne a, en effet, très tôt défini l'essence de la représentation ethnocentriste du social comme reposant sur l'identification de groupes conçus comme des entités psychologiques auxquelles l'individu tente de se

---

<sup>3</sup> Cf. Cathie LLOYD, « International Comparisons in the Field of Ethnic Relations », in Alec G. HARGREAVES & Jeremy LEAMAN (dir.), *Racism, Ethnicity and Politics in Contemporary Europe*, *op.cit.*, p.36.

référer<sup>4</sup>. Partant de cette vision collective de la réalité, la matrice ethnocentriste fonctionne au travers d'une distinction capitale entre un ou plusieurs groupes d'appartenance (*ingroups*) et un ou plusieurs groupes exogènes (*outgroups*). La construction de ces entités symboliques s'accompagne de divers mécanismes culturels : reconstruction symbolique du Nous/ Eux, attributions négatives pour les groupes exogènes, valorisation du Nous et thème de la menace. Sont mobilisés des mécanismes de catégorisation sociale dont on connaît l'essentiel d'un mode de fonctionnement par similitude et approximation ou intolérance face à l'ambiguïté<sup>5</sup>. On se trouve ainsi face à une forme de pensée essentialiste qui condense et fige en stéréotypes les caractéristiques sommairement attribuées aux groupes humains<sup>6</sup>.

Ainsi constitué, le concept d'ethnocentrisme livre les outils nécessaires à la construction psycho-sociale des identités et de l'altérité. Dans cette tentative d'appréhender des modes collectifs de représentations, constitutifs du rapport à soi et à l'autre, le schème ethnocentriste permet de penser la différence et la cristallisation sur une gamme élargie d'exogroupes et peut, de ce fait, s'appliquer à des contextes très diversifiés, suivant des critères variés (religion, race, culture, nationalité, etc.). On songe évidemment ici à la possibilité d'ouvrir la réflexion à l'antisémitisme comme donnée corrélative d'une vision ethnocentriste<sup>7</sup>.

Plusieurs notions peuvent néanmoins être rapprochées de celle d'ethnocentrisme. La création d'entités collectives répond souvent à une nécessité de rendre légitime des "réactions irrationnelles et convulsives". On fait alors référence à des perceptions d'ordre "mixophobique", angoisse du mélange racial et de la souillure<sup>8</sup>. La littérature consacrée à l'étude du

---

<sup>4</sup> Cf. Daniel J. LEVINSON, « The study of ethnocentric ideology », in Theodor W. ADORNO, Else FRENKEL-BRUNSWIK, Daniel J. LEVINSON, R. Nevitt SANFORD, *The Authoritarian personality*, New York, Harper & Brothers, 1950, p.146.

<sup>5</sup> Cf. Hans J. EYSENCK, *The Psychology of Politics*, Londres, Routledge & Kegan Paul Ltd, 1954, p.227.

<sup>6</sup> Cf. Louk HAGENDOORN, « Ethnic categorization and outgroup exclusion : cultural values and social stereotypes in the construction of ethnic hierarchies », *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 16, n°1, janvier, 1993, p.33 ; Pierre-André TAGUIEFF, *La force du préjugé : essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, Ed. La Découverte, 1987, p.31 & 165 ; Etienne SCHWEISGUTH, « Racisme et systèmes de valeurs », in Michel WIEVIORKA (dir.), *Racisme et modernité*, Paris, Editions La Découverte, 1992, p.127-134.

<sup>7</sup> Cf. Daniel J. LEVINSON, « The study of ethnocentric ideology », *op.cit.*, p.102-150 ; Nonna MAYER, « Ethnocentrisme, racisme et intolérance », in CEVIPOF, *L'électeur français en questions*, Paris, Coll. « Références », Textes réunis et préparés par Daniel BOY et Nonna MAYER, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1990, p.17-44.

<sup>8</sup> Cf. Jean-Paul HONORÉ, « Jean-Marie Le Pen et le Front national. Description et interprétation d'une idéologie identitaire », *Les Temps Modernes*, n°465, avril, 1985, p.1870 ; Gérard LEMAINÉ, « Le rejet de l'autre" : quelques remarques sur les modèles et les techniques », in Michel WIEVIORKA (dir.), *Racisme et modernité*, Paris, Editions La Découverte, 1992, p.191.

préjugé souligne l'importance de cette attitude "hétérophobe", définie à la base comme peur de la dissimilitude. L'inquiétude qui naît de la confrontation avec un autre différent donne le plus souvent lieu à deux aspirations distinctes, qui renvoient au dualisme de l'inclusion et de l'exclusion<sup>9</sup>.

D'autres travaux ont mis l'accent sur l'existence de nouvelles formes de racisme. Aux Etats-Unis s'est forgé depuis plusieurs années le concept de "racisme voilé", "réserve" et "indirect". Le regard se tourne vers un ensemble de formulations ostensiblement non racistes d'attitudes racistes sous-jacentes face au développement, dans les pays d'Europe occidentale, d'une norme morale réduisant l'espace d'expression de formes flagrantes du préjugé<sup>10</sup>. En France, le registre du "néo-racisme différentialiste égalitaire" est apparu sur la scène politique dans les années 1980 et a progressivement remplacé les thèmes du racisme inégalitaire, hérité d'une vision coloniale-impériale, par les modes discursifs de l'implicite et du connoté selon des mécanismes d'autoracisation et de réductionnisme culturaliste<sup>11</sup>. On a ainsi assisté progressivement au passage du racisme de la "race" à celui de la culture ou, pour reprendre les termes de Christopher Husbands, à un "racism without race"<sup>12</sup>.

Colette Guillaumin souligne cependant les limites de la définition d'un racisme fondé sur les notions de "culture" et de "différence". A ses yeux, la différence représente un état définitif, immuable et essentiel. Sans doute les doctrines et théories racistes modernes prennent-elles soin d'aseptiser leur discours, mais le racisme populaire, "banal", n'a pas les mêmes soucis. Il demeure un syncrétisme qui entend indistinctement la "différence" à tous les niveaux<sup>13</sup>. Alec Hargreaves et Jeremy Leaman proposent, dans un même ordre d'idée, une définition générale qui tente d'englober ces divers éléments. "Racism, écrivent-ils, can be defined

---

<sup>9</sup> Cf. Pierre-André TAGUIEFF (dir.), *Face au racisme*, Tome 2 : « Analyses, hypothèses, perspectives », Paris, Editions La Découverte, Coll. « Essais », 1991, 336 p.

<sup>10</sup> Cf. Thomas F. PETTIGREW, R.W. MEERTENS, « Le racisme voilé : dimensions et mesure », in Michel WIEVIORKA (dir.), *Racisme et modernité*, Paris, Editions La Découverte, 1992, p.110-126 ; Voir également Louk HAGENDOORN, « Ethnic categorization and outgroup exclusion : cultural values and social stereotypes in the construction of ethnic hierarchies », *op.cit.*, p.29-30.

<sup>11</sup> Cf. Pierre-André TAGUIEFF, « L'identité nationale saisie par les logiques de racisation. Aspects, figures et problèmes du racisme différentialiste », *Mots*, n°12, mars, Numéro spécial « Droite, nouvelle droite, extrême droite. Discours et idéologie en France et en Italie », 1986, p.91-128.

<sup>12</sup> Cf. Christopher T. HUSBANDS, « 'They must obey our laws and customs !' : Political Debate about Muslim Assimilability in Great-Britain, France and The Netherlands », in Alec G. HARGREAVES & Jeremy LEAMAN (dir.), *Racism, Ethnicity and Politics in Contemporary Europe*, *op.cit.*, p.120.

<sup>13</sup> Cf. Colette GUILLAUMIN, « La "différence culturelle" », in Michel WIEVIORKA (dir.), *Racisme et modernité*, Paris, Editions La Découverte, 1992, p.150-151.

broadly as an ideology which stigmatises other groups of human beings according to perceived physical (somatic) differences, differences which are taken to denote distinctive cultural characteristics and imply the impossibility of successful integration / assimilation into the (superior) 'racial' group of the racist and the need for exclusionary practices of one form or another"<sup>14</sup>. La métamorphose du racisme contemporain n'implique donc pas de rejeter totalement l'idée que perdure une essence plus classique de préjugé pré-moderne, fondé sur le marquage physiologique, le discours de la pathologisation ou de la sensation de la contamination<sup>15</sup>.

### La violence raciste

Parmi les indicateurs possibles du racisme, le recensement des actes de violence envers les immigrés semble constituer un ensemble de données apte à saisir la réalité des manifestations d'hostilité à l'encontre des populations étrangères. En la matière, la différence de situation entre la Grande-Bretagne et la France apparaît de façon sensible au regard des statistiques rendues publiques par les divers organismes gouvernementaux. En réalité, l'hétérogénéité des données recueillies, la variation dans les modes de comptabilité des actions à teneur raciste et l'absence d'une définition commune pour les critères de qualification des actes de violence rendent difficile en pratique toute tentative de comparaison internationale.

En 1992, les services du *Home Office* britannique ont officiellement dénombré 7 793 attaques racistes en Grande-Bretagne (incluant les menaces et injures verbales, l'atteinte à la propriété ou les agressions sur les personnes). A titre d'exemple, le *Bundesamt für Verfassungsschutz* (Office fédéral pour la protection de la Constitution) a recensé pour la même année en Allemagne un total de 7 121 actions. A ceci près, toutefois, que les statistiques allemandes agrègent l'ensemble des agressions dont se sont rendus responsables les activistes d'extrême-droite et qui ne possèdent pas nécessairement un caractère raciste. Parallèlement, la *Commission for Racial Equality* britannique estime que près de 90 % en moyenne des agressions racistes sont encore ignorées des services de police.

---

<sup>14</sup> Cf. Alec G. HARGREAVES & Jeremy LEAMAN (dir.), *Racism, Ethnicity and Politics in Contemporary Europe*, op.cit., p.17.

<sup>15</sup> Cf. Saül FRIEDLÄNDER, « L'extermination des Juifs », in *L'Allemagne de Hitler*, Paris, Editions du Seuil / *L'Histoire*, Coll. « Points Histoire », H149, 1991, p.241 ; Yves CHEVALIER, *L'antisémitisme. Le Juif comme bouc émissaire*, Paris, Editions du Cerf, Coll. « Sciences humaines et religions », 1988, p.324 ; Madeleine REBÉRIOUX, « Histoire de l'antisémitisme en France », *Regards sur l'actualité*, n°162, juin, 1990, p.15 ; Simone BONNAFOUS, « "Immigrés", "immigration". De quoi parler ? », in Pierre-André TAGUIEFF (dir.), *Face au racisme*, op.cit., p.145.

Les données globales relatives à la violence raciste demeurent cependant assez largement indicatives de l'augmentation du phénomène d'hostilité, de discrimination et de rejet des minorités dans les dernières années. Les statistiques officielles de l'*United Kingdom Home Office* font état de 8 779 agressions racistes en 1993 contre 4 383 en 1988, soit une multiplication par deux des actes recensés<sup>16</sup>. En France, les données publiées par le Ministère de l'Intérieur montrent également une augmentation sensible de la violence raciste à la fin des années 1980 et au début des années 1990. 155 incidents ont été officiellement enregistrés en 1984 contre 55 en 1980. En 1991, on comptabilisait 368 agressions contre 126 en 1987. Pour le cas français, l'estimation porte sur les actes pour lesquels les personnes ont été officiellement reconnues victimes d'agressions ou de menaces à caractère raciste. Il s'agit pour l'essentiel d'individus d'origine nord-africaine. La violence antisémite fait, dans l'hexagone, l'objet d'une comptabilité séparée. En 1990, 392 actions d'hostilité envers les Juifs ont été enregistrées au titre de l'antisémitisme ou de l'antisionisme<sup>17</sup>.

### **Perceptions de l'immigration au sein des opinions publiques**

Evoquer la possibilité d'une réaction ethnocentriste dans certaines strates de la population suppose de mesurer l'ampleur des manifestations d'inquiétude ou de répulsion dans l'opinion. L'enjeu "immigration" a acquis en France et en Grande-Bretagne une saillance caractéristique depuis le début des années 1980. Pour ne citer que le cas français, les débats autour du code de la nationalité, des flux migratoires, du statut des immigrés et de la xénophobie ont un relief tout particulier. Le discours politique sur l'immigration, tenu durant les années 1960, plus sensible au fil du temps, a pris une place grandissante au cours de la dernière décennie<sup>18</sup>. En France, toutes les enquêtes réalisées au cours des dernières années témoignent de la présence du sentiment ethnocentriste<sup>19</sup> (voir tableau et encadrés ci-après).

<sup>16</sup> Cf. Mark BAIMBRIDGE, Brian BURKITT, Marie MACEY, « The Maastricht Treaty : exacerbating racism in Europe », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 17, n°3, juillet, 1994, p.427.

<sup>17</sup> Cf. Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, *La lutte contre le racisme et la xénophobie : 1992*, Paris, La Documentation française, 1993.

<sup>18</sup> Cf. Gérard LE GALL, « L'effet immigration », in SOFRES, *L'état de l'opinion*, Paris, Editions du Seuil, 1991, p.119. Si en France, le nombre total d'étrangers demeure relativement stable, l'importance "réelle" et "symbolique" des populations d'origine immigrée augmente de façon continue. La polémique s'insinue dans le flou de statistiques juridiques n'incluant pas les immigrés ayant acquis la nationalité française ainsi que les travailleurs clandestins. Au-delà de la controverse des chiffres, l'immigration est devenue, ces dernières années, un enjeu politique crucial, dont le Front national a été le plus prompt à se saisir.

<sup>19</sup> Cf. Roland CAYROL, « Les Français, le racisme et la lutte anti-raciste », in *La lutte contre le racisme et la xénophobie 1992*. Rapport de la Commission nationale consultative des Droits

Tableau n°1 : Opinions sur le nombre d'immigrés en France.

Diriez-vous qu'en France aujourd'hui, il y a trop de...					
	Fév. 1990	Oct. 1990	Nov. 1991	Nov. 1992	Nov. 1993
Noirs	46	45	46	38	35
Asiatiques	40	37	35	31	28
Arabes	76	71	70	65	65
Musulmans	71	67	67	58	59
Européens méditer.	34	27	28	22	14
Juifs	24	24	21	22	15

Sondages nationaux France <sup>20</sup>

### L'ethnocentrisme dans l'opinion publique française

En 1988, une enquête de la SOFRES réalisée à l'issue de l'élection présidentielle indique que 65 % des Français pensent qu'il y a trop d'immigrés en France. Les sondages annuels sur *Les Français et la lutte contre le racisme*, commandés par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, permettent de recenser environ 55 % d'individus racistes au sens large. En 1990, 68 % des Français jugent la présence immigrée trop forte en France (contre 58 % en janvier 1984). Pour 72 % d'entre eux, ils demeurent opposés à ce que l'on accorde le droit de vote aux immigrés qui ne possèdent pas la nationalité française tandis que 49 % estiment que "la plupart des immigrés qui vivent en France ne pourront pas être intégrés dans la société française car ils sont trop différents". 46 % des personnes interrogées déclarent parallèlement souhaiter "le départ d'un grand nombre d'immigrés qui vivent actuellement en France". L'hostilité se focalise principalement sur les Maghrébins : 53 % des Français jugent que les Nord-Africains sont trop nombreux en France contre 36 % pour les Noirs d'Afrique et 27 % pour les Asiatiques. Au total, 54 % affirment que, selon eux, les "étrangers en général" sont trop nombreux. 35 % des personnes interrogées avouent enfin éprouver "souvent" ou "de temps à autre" des sentiments racistes. En février 1990, dans un sondage réalisé par CSA, le pourcentage d'antipathie pour les Maghrébins est de 38 %.

de l'Homme, 1993, p.59-76 ; Claire DE BEIR, « Sondage de novembre 1993 sur "les Français et la lutte contre le racisme" », in *La lutte contre le racisme et la xénophobie 1993*. Exclusion et Droits de l'Homme, Rapport de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, mars, 1994, p.51-63.

<sup>20</sup> *Ibidem.*



En 1993, 41 % des Français disent encore avoir de l'inimitié envers les Maghrébins. En novembre 1993, une enquête réalisée par CSA pour le SID montre que 41 % des Français se déclarent "plutôt" ou "un peu" racistes. 34 % déclarent avoir de l'antipathie pour les jeunes français d'origine maghrébine (Beurs) et 41 % de l'antipathie pour les maghrébins. Une hiérarchie du rejet demeure : pour 35 % des personnes interrogées, les Noirs sont trop nombreux contre 28 % pour les Asiatiques, 59 % pour les Musulmans et 65 % pour les "Arabes". Dans le même temps, 53 % des personnes interrogées estiment "qu'aujourd'hui en France, on ne se sent plus chez soi comme avant" (contre 50 % pour l'enquête CEVIPOF de 1988). Pour 56 % des Français, les immigrés ne sont pas désireux de s'intégrer à la société française.

Les observations faites pour l'hexagone s'appliquent à plusieurs pays européens. A partir de 1989, on y observe le développement d'inquiétudes liées à l'augmentation du nombre de réfugiés et de clandestins<sup>21</sup>. On note des phénomènes d'opinions comparables en Grande-Bretagne. Dans une étude de 1985, un tiers des Britanniques avouent avoir des préjugés raciaux<sup>22</sup>. Au niveau transnational, l'*Eurobarometer-30* réalisé en 1988 auprès d'un échantillon représentatif des citoyens des douze pays de la Communauté montre que 51 % des personnes interrogées ont le sentiment qu'il y a, dans leur pays, trop de personnes d'une "autre" nationalité, race, culture ou religion. En 1993, 47.1 % des Européens interrogés estiment encore que le nombre des ressortissants de pays non membres de la Communauté est trop important. La disparité des niveaux du rejet est très nette : les plus forts degrés d'hostilité peuvent être mesurés en Italie, au sein de l'Allemagne réunifiée, en France, en Belgique et en Grande-Bretagne (voir tableau n°2).

---

<sup>21</sup> Cf. Hans-Georg BETZ, « The New Politics of Resentment : Radical Right-Wing Populist Parties in Western Europe », *Comparative Politics*, Vol. 25, n°4, juillet, 1993, p.415.

<sup>22</sup> Cf. Kristin COUPER, Danilo MARTUCELLI, « L'expérience britannique », in Michel WIEVIORKA (dir.), *Racisme et xénophobie en Europe*, op.cit., p.29.

Tableau n°2 : Jugements sur les immigrés non européens (1993).

D'une manière générale, diriez-vous des personnes non ressortissantes de la Communauté dans votre pays qu'il y en a...			
	Trop	Beaucoup mais pas trop	Pas beaucoup
Italie	66.4	29.8	3.8
Ex-RFA	62.5	33.4	4.1
Ex-RDA	61.0	33.9	5.2
France	58.3	34.8	7.0
Belgique	57.2	37.2	5.6
Royaume-Uni	54.0	35.7	10.3
Pays-Bas	48.9	42.5	8.6
Total CEE	47.1	37.7	15.2

Source : Eurobarometer-39, échantillon de 15.136 individus, représentatif de la population européenne âgée de 15 ans et +

Ces mesures posent la question des évolutions dans le temps de l'anxiété liée à l'immigration. L'hypothèse souvent évoquée d'un surgissement xénophobe au détour des années 1980 n'est que rarement accompagnée d'une démonstration empirique. L'idée d'une expansion du racisme en Europe semble contredite dans les faits par la possibilité d'établir, le plus souvent, le constat d'une certaine pérennité sur le long terme du potentiel d'opposition à l'accueil des étrangers. Michel Wieviorka insiste sur l'épaisseur historique de la xénophobie et des appels plus ou moins actifs à l'homogène : jamais, explique-t-il, ils n'ont été véritablement absents de la scène des pays européens<sup>23</sup>. Si l'on regarde par exemple le cas français, on peut constater que le racisme et la xénophobie sont des composantes anciennes de l'opinion publique et qu'elles sont, sur certains aspects, plutôt en recul<sup>24</sup>. L'inquiétude, notamment, face à la présence d'immigrés maghrébins traduit sans doute un "trait culturel français"<sup>25</sup>. Dans le chapitre consacré aux questions d'intégration et d'exclusion, Jim House rappelle l'ampleur du préjugé anti-arabes dans l'opinion publique française de l'après-guerre<sup>26</sup>. Même constat de l'autre côté de la Manche. La question de l'immigration s'est posée très tôt en Grande-Bretagne, dès

<sup>23</sup> Cf. Michel WIEVIORKA (dir.), *Racisme et xénophobie en Europe*, op.cit., p.8.

<sup>24</sup> Cf. Pierre BRECHON, « Qui choisit le Front national ? », *Etudes*, janvier, 1992, p.48.

<sup>25</sup> Cf. Gérard ADAM, Frédéric BON, Jacques CAPDEVIELLE, René MOURIAUX, *L'ouvrier français en 1970*. Enquête nationale auprès de 1.116 ouvriers, Paris, Armand Colin, 1970, p.93.

<sup>26</sup> Cf. Jim HOUSE, « Contexts for 'Integration' and Exclusion in Modern and Contemporary France », in Alec G. HARGREAVES & Jeremy LEAMAN (dir.), *Racism, Ethnicity and Politics in Contemporary Europe*, op.cit., p.87.

l'immédiat après-guerre. Elle a été relancée à la fin des années 1960 avec la popularité croissante du powellisme<sup>27</sup>.

Chaque époque suscite incontestablement de nouvelles questions. La construction de l'Union européenne représente à l'heure actuelle une dimension d'importance croissante dans la structuration des attitudes xénophobes dans l'opinion. Mark Baimbridge, Brian Burkitt et Marie Macey suggèrent à ce propos que la mise en application du traité de Maastricht peut conduire à exacerber un racisme déjà très élevé dans la plupart des pays de l'Union européenne en nourrissant les fantasmes et les craintes face à l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes<sup>28</sup>. Du point de vue des minorités elles-mêmes, des inquiétudes se font jour quant aux conséquences d'une harmonisation plus poussée des législations en vigueur dans les différents pays européens. John King souligne ainsi pour le cas de la Grande-Bretagne : *"there is the anxiety that Britain's membership of the EU may come in time to affect minority group members at home, as British law may change in response to European demands, and as the spread may continue of what are believed to be commonly held European social attitudes"*<sup>29</sup>.

### Indicateurs électoraux : l'expression politique de la crainte xénophobe

Peut-être sera-t-on en mesure de réfléchir finalement à la façon dont se traduit dans l'ordre politique légal cette force d'opinion dominée par la crainte de la différence et soucieuse de la préservation de son identité. Ce n'est qu'à la condition d'avoir préalablement dressé un tableau aussi complet que possible de ce que sont aujourd'hui le repli identitaire et l'ethnocentrisme populaires que l'on peut envisager les modes de passage du racisme au politique dans les divers contextes nationaux. Cette constatation s'établit avec d'autant plus de facilité qu'elle découle directement des analyses de l'irruption dans les années 1980 de mouvements d'extrême-droite, comme symptôme de la prégnance d'une demande sociale générée par les peurs face à la présence étrangère.

---

<sup>27</sup> Cf. Danièle JOLY, « Grande-Bretagne : minorités ethniques et risques de ségrégation », in Didier LAPEYRONNIE (dir.), *Immigrés en Europe. Politiques locales d'intégration*, Paris, La Documentation Française, 1992, p.111-144.

<sup>28</sup> Cf. Mark BAIMBRIDGE, Brian BURKITT, Marie MACEY, « The Maastricht Treaty : exacerbating racism in Europe », *op.cit.*, p.420-442 ; Roel FERNHOUT, « "Europe 1993" and its refugees », *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 16, n°3, juillet, 1993, p.492-506.

<sup>29</sup> Cf. John KING, « Ethnic Minorities and Multilateral European Institutions », in Alec G. HARGREAVES & Jeremy LEAMAN (dir.), *Racism, Ethnicity and Politics in Contemporary Europe*, *op.cit.*, p.180.

L'extension du sentiment nationaliste et xénophobe dans de nombreux pays européens tient évidemment à un ensemble de causalités entremêlées. Le succès des formations de l'ultra-droite dépend de leur habileté à proposer un projet de société apte à relever en apparence cet ensemble de défis posés par les transformations économiques, sociales et culturelles des nations européennes<sup>30</sup>. Mais le vote nationaliste traduit dans sa grande majorité bien plus que la seule inquiétude face à la modernité. Il est le témoin d'un sentiment durable au sein des opinions publiques européennes d'une distanciation croissante des élites politiques par rapport aux préoccupations "véritables" des citoyens et des enjeux saillants du moment<sup>31</sup>. Dès lors, comprendre l'expansion considérable de l'extrême-droite suppose aussi de tenter d'entrevoir les mobiles de cette crise de la représentation politique, la capacité des mouvements nationalistes et populistes à capter le ressentiment et la protestation, à s'emparer des appréhensions et des immobilismes et à les articuler dans un même acte politique de sanction de la classe dirigeante.

La transposition de la xénophobie au coeur du champ politique n'a rien de mécanique. Un premier élément tient sans doute à la présence d'attentes spécifiques au sein des populations, espoirs délaissés par les élites politiques traditionnelles. Les modifications culturelles auxquelles sont soumises les démocraties occidentales créent un cadre propice au développement de nouvelles demandes sociales. La faculté ou non des partis traditionnels à y faire face constitue un facteur grave de la vitalité de mouvements extrémistes en leur offrant l'opportunité d'élargir leur auditoire et de chasser sur les terres des partis politiques établis<sup>32</sup>.

La nature et l'étendue des aspirations, perçues comme ignorées par la classe politique traditionnelle, varient bien sûr selon les contextes. Dans la plupart des pays européens, cependant, une des raisons majeures de l'émergence de l'extrême-droite tient à la problématisation des questions relatives aux immigrés et aux demandeurs d'asile, à la cristallisation des préoccupations qui y sont liées<sup>33</sup>. La priorité donnée à ces enjeux par les électeurs d'extrême-droite a été illustrée pour le cas français du Front

---

<sup>30</sup> Cf. Oskar NIEDERMAYER, Bettina WESTLE, « Contemporary right-wing extremism in West Germany », *European Journal of Political Research*, Vol. 22, N°1, juillet, 1992, p.83-100.

<sup>31</sup> Cf. Gilles IVALDI, « L'Europe occidentale face à la poussée nationale-xénophobe : panorama des "nouveaux" partis d'extrême-droite », *Revue Politique et Parlementaire*, n°977, mai / juin, 1995, p.43-59.

<sup>32</sup> Cf. John FITZMAURICE, « The Extreme Right in Belgium : Recent Developments », *Parliamentary Affairs*, Vol. 45, n°3, juillet, 1992, p.302 ; Piero IGNAZI, « Un nouvel acteur politique », in Nonna MAYER, Pascal PERRINEAU (dir.), *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de la F.N.S.P., 1989, p.69 ; Hans-Georg BETZ, « Politics of Resentment : Right-Wing Radicalism in West Germany », *Comparative Politics*, Vol. 23, n°1, octobre, 1990, p.49.

<sup>33</sup> Cf. Christopher T. HUSBANDS, « The Other Face of 1992 : The Extreme-right Explosion in Western Europe », *Parliamentary Affairs*, Vol. 45, n°3, juillet, 1992, p.283.

national de Jean-Marie Le Pen<sup>34</sup>. Dans nombre de cas, l'absence de prise en charge des préoccupations par les partis classiques représente un facteur prédominant de la réussite électorale des formations nationalistes populistes xénophobes<sup>35</sup>.

*A contrario*, l'éphémère irruption du *National Front* sur la scène politique britannique à la fin des années 1960 démontre les effets de l'absence d'opportunité d'occuper un terrain déjà fortement balisé par les formations traditionnelles<sup>36</sup>. Avec moins de 1 % des suffrages exprimés au niveau national, le phénomène de l'extrême-droite est demeuré très marginal outre-Manche. Plusieurs facteurs peuvent naturellement permettre de rendre compte de l'incapacité du *National Front* à peser plus fortement sur le jeu politique britannique, dont la réaction très vivace d'un mouvement culturel et artistique, la création d'organisations anti-fascistes particulièrement actives, les divisions internes de l'extrême-droite ou le rôle déterminant d'un mode de scrutin pénalisant fortement les partis minoritaires<sup>37</sup>. Un handicap structurel majeur est à souligner néanmoins : l'attitude du Parti conservateur et le discours identitaire "musclé" de Margaret Thatcher. En 1978, la dame de fer avait clairement exprimé sa compréhension pour les citoyens "ordinaires" qui se sentent menacés par de nouveaux arrivants de cultures étrangères. En gérant ainsi un ensemble d'aspirations autoritaires et nationalistes, les Conservateurs ont amplement occupé, dès leur prise de fonctions, l'espace politique dans lequel pouvait prétendre s'insinuer l'extrême-droite, en apparaissant comme un choix plus crédible pour une partie de l'électorat de droite britannique<sup>38</sup>.

En 1992, lors des élections législatives, le *British National Party* n'a recueilli que 0.4 % des suffrages. En revanche, le mouvement de John Tyndall a remporté un siège en septembre 1993 lors d'une élection locale dans la banlieue est-londonienne (*Isle of Dogs*) avec 33.8 % des voix pour son candidat Derek Beackon. Il est encore difficile de mesurer la portée de ce succès isolé et les chances pour la droite extrême de s'imposer outre-Manche. Tout au plus peut-on souligner l'impact très largement négatif des

---

<sup>34</sup> Cf. Nonna MAYER, Pascal PERRINEAU, « Pourquoi votent-ils pour le Front national ? », *Pouvoirs*, n°55, 1990, p.168 ; Pascal PERRINEAU, « Le vote Le Pen », *Commentaire*, n°55, automne, 1991, p.511.

<sup>35</sup> Cf. Gilles IVALDI, Mariangela ROSELLI, « The Extreme Right-Wing Vote in Germany, France and Italy : New Patterns in the Emergence of Social Demands », Papier présenté à la Conférence sur *Party Politics in the Year 2000*, Manchester, 13-15 janvier 1995.

<sup>36</sup> Cf. John CROWLEY, « Consensus et conflit dans la politique de l'immigration et des relations sociales du Royaume-Uni », in Jacqueline COSTA-LASCOUX, Patrick WEIL (dir.), *Logiques d'Etat et immigrations*, Kimé, Paris, 1992, p.73-118.

<sup>37</sup> Cf. Kristin COUPER, Danilo MARTUCCELLI, « L'expérience britannique », *op.cit.*, p.82-85.

<sup>38</sup> Cf. Anthony HEATH, « What has happened to the extreme right in Britain ? », *Res Publica*, n°2, « De extreem-rechtse lokroep », 1995, p.197-206.

activités locales du BNP sur les relations entre les groupes ethniques dans les zones où il est fortement implanté<sup>39</sup>.

Ce bref éclairage invite à déplacer la perspective. On quitte ainsi le domaine des attitudes telles qu'elles se forment au sein des opinions publiques pour s'intéresser de façon privilégiée à la nature même des systèmes politiques qui ont à affronter, aujourd'hui, la réalité d'un barrage identitaire.

Au-delà des logiques économiques, sociales et culturelles, il s'agit probablement d'entreprendre de réhabiliter l'analyse de l'offre politique elle-même. Martin Baldwin-Edwards et Martin Schain résumant clairement cet objectif lorsqu'ils écrivent : *"if we are looking for the sources of mass attitudes, an examination of the political process, rather than of demographic structure, may be more fruitful (...) Thus the 'crisis of immigration' is a political crisis of elite and mass reaction to foreign-born people"*<sup>40</sup>. Le succès des promoteurs du nationalisme exclusif prend appui sur leur capacité à établir un lien de causalité entre les malaises sociaux et le malaise politique. Il faut donc poser prioritairement la question des modes d'intégration des partis d'extrême-droite aux systèmes politiques nationaux.

On s'ouvre ainsi à une perspective plus large, relative à l'apparition d'un vote "protestataire" de rejet et de sanction, incarné par les mouvements de l'ultra-droite, centré sur un ensemble d'enjeux spécifiques et inscrit dans le contexte général de la crise de la représentation politique classique, du déclin des allégeances partisans et de l'accroissement de la volatilité électorale<sup>41</sup>. Les modifications des systèmes de valeurs et l'apparition de nouveaux clivages fournissent, on le voit, matière à penser les comportements politiques dans le cadre du défaut de confiance envers les partis traditionnels et leur incapacité à répondre à une sollicitation collective naissante<sup>42</sup>. Les formations d'extrême-droite savent tirer le plus grand profit électoral du malaise général à l'égard des partis en semblant proposer une alternative au discours de l'*establishment*. Leur message anti-élites et anti-pouvoir tente constamment d'affaiblir le système et de minorer le rôle des

---

<sup>39</sup> Cf. Christopher T. HUSBANDS, « Het "continentaal model" volgen ? Implicaties voor het electoraal gedrag van de British National Party », *Res Publica*, n°2, « De extreem-rechtse lokroep », 1995, p.207-226.

<sup>40</sup> Cf. Martin BALDWIN-EDWARDS, Martin A. SCHAIN (dir.), « The Politics of Immigration in Western Europe », *West European Politics*, Special Issue, Vol. 17, n°2, avril, London, Frank Cass, 1994, p.7.

<sup>41</sup> Cf. Gilles IVALDI, Mariangela ROSELLI, « Réflexions sur l'extrême-droite européenne : anatomie de la poussée nationaliste xénophobe », *Regards sur l'Actualité*, n°208, février, 1995, p.3-27.

<sup>42</sup> Cf. Michel WIEVIORKA, « La crise du modèle français d'intégration », *Regards sur l'actualité*, La Documentation française, n°161, 1990, p.11.

partis traditionnels<sup>43</sup>. Les évolutions récentes des opinions publiques montrent d'ailleurs bien l'importance croissante du thème des "critiques contre la classe politique"<sup>44</sup>.

En redonnant de la sorte une certaine autonomie au champ politique, on sera vraisemblablement mieux à même de comprendre les modalités du glissement d'un racisme ancré dans les attitudes sociales à une manifestation électorale. Expliquer pourquoi une partie seulement de la population "potentiellement xénophobe" choisit de se tourner vers l'extrême-droite nationaliste, alors que par ailleurs elle se dit préoccupée par la question immigrée et inquiète de la présence étrangère ; mieux voir aussi, peut-être, les interactions complexes des forces d'opinions et de l'offre politique des mouvements extrémistes. La relation n'est certainement pas univoque. Les partis de l'ultra-droite se nourrissent de sentiments latents dans les sociétés occidentales. En retour, leur visibilité électorale favorise la diffusion des valeurs de rejet, lève des interdits et ouvre la voie à l'expression du repli identitaire.

---

<sup>43</sup> Cf. Piero IGNAZI, « The silent counter-revolution : Hypotheses on the emergence of extreme right-wing parties in Europe », *European Journal of Political Research*, Vol. 22, N°1, juillet, 1992, p.21.

<sup>44</sup> Cf. Nonna MAYER, Pascal PERRINEAU, « La puissance et le rejet ou le lepénisme dans l'opinion », in SOFRES, *L'état de l'opinion*, Paris, Editions du Seuil, 1993, p.66.

## Immigration, société et politique

Réfléchir aux conditions de l'essor d'attitudes xénophobes impose de considérer les données historiques relatives au déclin des sociétés industrielles, à leur dualisation croissante depuis le début des années 1970, à la crise des Etats-Providence et de leurs modes d'intervention sociale. Cela implique encore d'interroger les faits sur les difficultés pour les Etats modernes à incarner les principes universels d'égalité face à l'alarmisme identitaire et au renforcement des nationalismes<sup>45</sup>. L'individualisation et l'atomisation sociales croissantes participent sans aucun doute de ce tableau général de l'Europe occidentale contemporaine.

Il faut, en premier lieu, replacer le rejet xénophobe dans son environnement, tenant compte des cycles économiques, des phénomènes de récession ou de chômage et, surtout, de leur traduction concrète dans le champ des rapports sociaux et de l'intégration des individus. A partir des années 1970, le Royaume-Uni est frappé de plein fouet par l'approfondissement des inégalités sociales et la consolidation de processus lourds de précarité et d'exclusion sociale. Le propre du pays dans les années 1980 est d'associer cette forte accentuation des inégalités, l'aggravation de la dualisation sociale, le retour de la pauvreté à l'explosion des minorités culturelles ou ethniques<sup>46</sup>. La France du début des années 1990 connaît un taux de chômage de près de 12 % de la population active. Le déclin du mouvement ouvrier et du syndicalisme y est spectaculaire, même s'il n'y a pas là une culture communautaire ouvrière de même ampleur qu'en Grande-Bretagne. Pour le cas français, Michel Wieviorka rappelle que les grands débats et conflits qui scandaient la vie politique, intellectuelle et sociale du pays, se situaient en général en référence à l'opposition fondamentale du monde ouvrier et des maîtres du travail. L'essentiel est que, désormais, il n'y a plus cette force sociale capable d'intégrer les individus<sup>47</sup>. Dans le chapitre qu'elle consacre à « Ethnocentrism and the *Front National* Vote in the 1988 French Presidential Election », Nonna Mayer insiste sur le fait que l'anomie urbaine, la désintégration sociale, la déliquescence progressive des liens de sociabilité, le déclin des identités collectives et l'absence de médiation politique véritable, constituent parallèlement autant de facteurs explicatifs des succès rencontrés par le *Front national*<sup>48</sup>.

---

<sup>45</sup> Cf. Michel WIEVIORKA, « Les paradoxes de l'antiracisme », *Esprit*, n°205, octobre, 1994, p.17.

<sup>46</sup> Cf. Kristin COUPER, Danilo MARTUCCELLI, « L'expérience britannique », *op.cit.*, p.98 & 100.

<sup>47</sup> Cf. Michel WIEVIORKA, « La crise du modèle français d'intégration », *op.cit.*, p.10/11.

<sup>48</sup> Cf. Nonna MAYER, « Ethnocentrism and the *Front National* Vote in the 1988 French Presidential Election », in Alec G. HARGREAVES & Jeremy LEAMAN (dir.), *Racism, Ethnicity and Politics in Contemporary Europe*, *op.cit.*, p.100/101.



On doit évoquer aussi le contexte propre à l'Europe post-coloniale en matière de répartition du travail, de mise en oeuvre des principes de redistribution des richesses ou de gestion de nouveaux types de flux migratoires. En Grande-Bretagne, l'expansion économique des années 1950-1960 a entraîné l'arrivée de nombreux individus pour répondre à la pénurie de main d'oeuvre. L'immigration en France, après la Seconde Guerre mondiale, constitue également une réponse aux besoins économiques et démographiques du pays<sup>49</sup>. La nature même des migrations vers les territoires britannique et français témoigne en second lieu de la grande hétérogénéité au regard des origines nationales de leurs immigrés. Après la guerre, l'immigration en provenance des Caraïbes domine en Grande-Bretagne. Dans les années 1960, les travailleurs antillais sont rejoints par les Indiens, les Pakistanais et enfin par les habitants de ce qui constituera le futur Bangladesh. En 1970, la population originaire du Nouveau Commonwealth s'élevait à 830.200 personnes. On constate en France une importance croissante des ressortissants d'Afrique du Nord depuis plus de quarante ans : ces derniers représentaient 3.1 % de la population étrangère en 1946. Ils correspondent, en 1990, à 38.7 % de l'ensemble des étrangers résidant en France. Parallèlement, les nationalités d'Europe n'ont cessé de décroître. Au cours des vingt dernières années, les deux nationalités les plus importantes en 1962 (espagnole et italienne) ont vu leurs effectifs divisés par trois<sup>50</sup>.

Pour Alec Hargreaves et Jeremy Leaman, *"these migrations of identifiably non-European workers, predominantly at the lower end of employment hierarchies, produced now well documented xenophobic and racist responses from particular groups, both at specific conjunctures (recession, stagflation) and in specific contexts (housing shortages, localised unemployment and deprivation)"*<sup>51</sup>. Les facteurs prédominants du racisme contemporain seraient donc à rechercher dans le champ économique, en termes de concurrence directe sur le marché du travail. Les études électorales montrent parfaitement la nature commune de la base sociale des mouvements de l'extrême-droite populiste en Europe occidentale. On y insiste principalement sur l'alliance entre les "oubliés" du processus actuel de modernisation et certains de ceux qui paraissent aptes à en intégrer les règles de fonctionnement<sup>52</sup>. Les partis de l'ultra-droite fondent leur succès

<sup>49</sup> Il faut ajouter également le nombre des étrangers en situation irrégulière, estimé, en 1985, à 300.000 personnes (*Le Monde*, 13 novembre 1985) et en 1991 à 200.000 individus.

<sup>50</sup> Cf. SOPEMI, *Tendances des migrations internationales*: Système d'observation permanente des migrations, Rapport annuel, Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), 1994, p.213-222.

<sup>51</sup> Cf. Alec G. HARGREAVES & Jeremy LEAMAN (dir.), *Racism, Ethnicity and Politics in Contemporary Europe*, op.cit., p.21.

<sup>52</sup> Cf. Hans-Georg BETZ, « The New Politics of Resentment : Radical Right-Wing Populist Parties in Western Europe », op.cit., p.421.

électoral sur la jonction réussie de segments de la classe populaire et de la nouvelle classe moyenne<sup>53</sup>. Les orientations xénophobes y appartiennent à deux constellations de problèmes distinctes. La première concerne les situations d'exclusion, de marginalisation sociale et de sentiment d'infériorité pour des groupes directement concernés par le problème de l'immigration et de la compétition sur le marché du travail ; la seconde, à l'inverse, ressortit à une population d'individus socialement intégrés, ceux qui se trouvent du côté des privilégiés de la société duale et ont le souci de préserver une distance sociale avec des immigrés perçus comme une menace pour la sécurité.

Un troisième point est plus directement lié pour sa part à l'offre politique ainsi qu'aux prises de décisions institutionnelles en matière d'immigration, d'intégration des étrangers et de définition des critères de citoyenneté. Face au défi que représente l'arrivée des populations immigrées, les Etats ont mis en place des processus diversifiés, destinés à la fois à gérer l'intégration et proposer un modèle d'identité et de citoyenneté aux travers de dispositions législatives réglant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers. Si le rejet ethnocentriste requiert une explication "par le bas", c'est-à-dire en considérant les processus de dissolution des liens sociaux, il ne peut être dissocié aussi de l'orchestration "par le haut", d'un débat public sur l'immigration et le droit d'asile, où l'Etat et le système politique jouent un rôle considérable<sup>54</sup>.

Paradoxalement, la plupart des pays européens ont évolué vers une politique plus restrictive de l'immigration sans pour autant véritablement apaiser les craintes et faire barrage aux projets ségrégationnistes et exclusifs. Dans le domaine des droits de l'homme, la tendance générale au sein de la Communauté européenne a été la recherche d'un plus petit commun dénominateur et l'alignement sur ce dernier. En France, la subordination des politiques d'immigration aux impératifs d'ordre économique a d'abord rendu difficile le contrôle des flux et a favorisé une importante immigration clandestine, périodiquement régularisée par la suite. Dans les années 1940 et 1950, la politique suivie ignore pratiquement ces questions : le système des travailleurs étrangers fonctionne sur un principe de laissez-faire sans implication dirigiste de l'Etat<sup>55</sup>. L'émergence récurrente de la problématique immigrée dans le débat politique national a poussé les gouvernements

---

<sup>53</sup> Cf. Robert KNIGHT, « Haider, the Freedom Party and the Extreme Right in Austria », *Parliamentary Affairs*, Vol. 45, n°3, juillet, 1992, p.295/296 ; Melanie A. SULLY, « The Austrian Election of 1990 », *Electoral Studies*, Vol.10, n°1, mars, 1991, p.77 ; Pascale LABORIER, Philippe H. MENKE, « Out of Rosenheim », *Lignes*, n°7, septembre, 1989, p.77.

<sup>54</sup> Cf. Angelina PERALVA, « L'expérience allemande », in Michel WIEVIORKA (dir.), *Racisme et xénophobie en Europe*, op.cit., p.163.

<sup>55</sup> Cf. Christopher T. HUSBANDS, « The mainstream right and the politics of immigration in France : developments in the 1980s », *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 14, n°2, Avril, 1991, p.171.

successifs à adopter de nouvelles mesures d'urgence, de type spectaculaire et de nature souvent spécifique<sup>56</sup>. Le décalage est énorme entre l'ampleur du débat et la visibilité des mesures décidées<sup>57</sup>. L'évolution globale demeure bien le souhait de l'arrêt complet des flux migratoires, exprimé par la France au sommet de Copenhague en 1993 sous la forme du "pays d'immigration zéro". Tout au long des années 1980, des contrôles de plus en plus restrictifs de l'immigration ont été mis en place par des mesures plus draconiennes de lutte contre l'arrivée de clandestins, et l'augmentation du nombre des reconductions à la frontière<sup>58</sup>. Depuis 1981, les différents gouvernements à majorité socialiste ont eux-mêmes été placés sur la défensive et ont été progressivement amenés à s'engager sur la voie d'une restriction des flux migratoires<sup>59</sup>.

En Grande-Bretagne, l'entrée des étrangers est de longue date via l'*Aliens Act* de 1905. La loi de 1948 sur la nationalité reflète encore la vieille idéologie de l'Empire selon laquelle les ressortissants du Commonwealth et des colonies étaient des sujets de la couronne<sup>60</sup>. A partir de la fin des années 1950, un enjeu se forme autour de la nécessité d'arrêter toute immigration en provenance de l'ancien empire colonial. Le *Commonwealth Immigrants Act* de 1962, l'*Immigration Act* de 1971 ou la loi sur l'immigration de 1981 vont dans ce sens. En 1971, le gouvernement conservateur étend le principe de *patrialty* initié par la loi de 1969, limitant le droit de résidence aux étrangers nés en Grande-Bretagne. Le texte de 1981 parvient au terme de cette logique en abolissant le *jus soli* qui prévalait jusqu'alors. L'*Immigration Act* de 1988 facilite les procédures de renvoi des étrangers et élargit l'obligation d'établissement de visas aux principaux pays d'immigration (Inde, Pakistan, Bangladesh, Algérie, Turquie, etc.). En 1993, l'*Asylum, Immigration and Appeals Bill* abolit le droit de faire appel

---

<sup>56</sup> La droite parlementaire a indubitablement subi l'effet de la poussée du Front national et a placé, pour des raisons pragmatiques aussi bien qu'idéologiques, le contrôle restrictif des flux migratoires au cœur de ses propositions. Symboliquement autant que politiquement, le vote de la "loi-Pasqua" en septembre 1986 a contribué à affirmer une volonté de réduire l'immigration, de renforcer les frontières et de rendre plus "efficaces" les procédures de reconduction à la frontière. Les modifications récentes du Code de la nationalité subissent pour partie aussi un effet de pesanteur des aspirations au repli dans l'opinion.

<sup>57</sup> Cf. Marcin FRYBÈS, « France : un équilibre pragmatique fragile », in Didier LAPEYRONNIE (dir.), *Immigrés en Europe. Politiques locales d'intégration*, op.cit., p.83-110.

<sup>58</sup> Cf. Mark BAIMBRIDGE, Brian BURKITT, Marie MACEY, « The Maastricht Treaty : exacerbating racism in Europe », op.cit., p.423.

<sup>59</sup> En novembre 1988, Pierre Joxe, Ministre de l'Intérieur, précise que « la France n'a pas les moyens de devenir un pays d'accueil pour les déshérités des pays en voie de développement. Elle ne peut indéfiniment recevoir tous ceux qui sont chassés de leur pays par la pauvreté et qui tentent leur chance ici » (*Le Monde*, 18 novembre 1988).

<sup>60</sup> Cf. Danièle JOLY, « Grande-Bretagne : minorités ethniques et risques de ségrégation », op.cit., p.111-144.

pour les étrangers qui se sont vus refuser l'entrée. De fait, la définition juridique de la nationalité britannique s'est construite à rebours du processus d'immigration, avec le souci d'en maîtriser les flux. Sous l'angle politique, les partis travailliste et conservateur se sont parallèlement efforcés de générer un consensus sur la question afin de dépolitiser le thème de l'immigration et de diminuer sa portée électorale. A partir du milieu des années 1960, les deux principaux partis sont tombés d'accord sur une politique de contrôle strict en matière d'immigration. Cette évolution vers un principe rigoureux de régulation des flux migratoires accompagne les mouvements d'hostilité aux immigrés qui se font jour dès la fin des années 1950<sup>61</sup>.

La conversion progressive à la rigueur en matière de gestion des flux s'est partout accompagnée d'une prise de conscience de la nécessité de mettre en place les moyens pour une intégration effective des étrangers durablement installés sur les territoires nationaux<sup>62</sup>. Dans les années 1960, il se dégage en Grande-Bretagne une volonté politique qui lie de manière explicite la restriction des flux migratoires en provenance des pays membres du Commonwealth et les mesures favorisant l'insertion des étrangers déjà établis sur le sol britannique<sup>63</sup>. Par ailleurs, dans le même temps où les lois plus sévères sur l'immigration sont votées, apparaissent des mesures visant la protection et l'aide à l'intégration des minorités ethniques avec la promulgation en 1965 de la première loi sur la discrimination raciale (*Race Relations Act*), renforcée en 1968 et élargie par la loi de 1976. Au niveau local, l'option politique dominante consiste désormais à prendre en compte l'existence des communautés et à reconnaître leur spécificité au travers de la mise en place de divers mécanismes de consultation. Le gouvernement travailliste britannique a été confronté à ce dilemme intégration / exclusion (*integration / exclusion quandary*) dans les années 1974-1979<sup>64</sup>. En France, il faut attendre le début des années 1960 pour voir le gouvernement prendre des mesures et mettre en place des organismes appelés à traiter les problèmes des immigrés. Les années 1970 marquent un tournant et l'orientation vers l'articulation d'une politique de l'immigration et de l'intégration. Cette interdépendance des deux processus, que l'on peut résumer par le lien entre intégration et limitation, détermine la nature du dispositif d'intégration des populations immigrées en France.

La définition de la politique d'intégration hésite le plus souvent entre assimilation complète ou respect des différences. En Grande-Bretagne,

---

<sup>61</sup> *Idem.*

<sup>62</sup> Pour le cas français, on pourra se reporter au dossier consacré à « Immigration, laïcité : la face voilée de la République » à la suite des conférences de Danièle LOCHAK (Université de Paris X) et Françoise GASPARD (CADIS-EHESS). Cf. *La Lettre de la Maison française* d'Oxford, n°2, Michaelmas Term, 1995, p.73-90.

<sup>63</sup> Cf. Kristin COUPER, Danilo MARTUCCELLI, « L'expérience britannique », *op.cit.*, p.41.

<sup>64</sup> Cf. Christopher T. HUSBANDS, « The mainstream right and the politics of immigration in France », *op.cit.*, p.183.

le versant assimilationniste prévaut au départ. L'aspiration est originellement à l'élimination de la différence et à l'intégration des immigrés dans la société britannique le plus rapidement possible. A partir du milieu des années 1960, ce point de vue est abandonné au profit de la notion de "handicap social" (*social disadvantage*), destinée à encourager les initiatives locales en matière de politique sociale. Ce principe directeur de définition sur des critères sociaux et non pas ethniques se retrouve dans le programme urbain (*urban program*) de 1968, modifié et étendu en 1977. Depuis plusieurs années, la politique d'égalité des chances (*equal opportunity*) guide dans la plupart des cas la définition des politiques locales d'intégration. Cette politique vise à prévenir toute discrimination mais aussi à corriger les déséquilibres existants<sup>65</sup>.

En France, toutes les mesures prises à partir du début des années 1960 traduisent l'absence de "doctrine" en matière d'intégration et l'hésitation du pouvoir. La plupart des gouvernements se sont ainsi efforcés de stabiliser les populations immigrées tout en essayant de promouvoir des politiques de droit commun et de décentraliser l'ensemble du dispositif. Une ambiguïté demeure entre le fait d'envisager une politique d'assimilation éventuelle corrélative d'une migration définitive ou bien le respect des diversités culturelles dans l'optique d'une émigration temporaire et d'un retour à terme au pays. L'expérience française en la matière demeure somme toute très pragmatique. Elle relève d'une succession de mesures spécifiques, au statut incertain et aux orientations assez floues<sup>66</sup>. L'affaire des "foulards islamiques" à l'automne 1989 illustre parfaitement les hésitations de nombre de responsables politiques et l'imprévisibilité des positions qu'ils adoptent face à la question de l'intégration et du respect des différences culturelles des minorités<sup>67</sup>. Cette ambivalence mal maîtrisée ouvre l'espace à tous ceux qui, ici ou là, tiennent le discours de la rigueur, de l'intolérance et de la certitude dans l'idée que le renvoi des étrangers constitue la seule réponse adéquate aux difficultés.

Une dernière dimension essentielle doit être appréhendée, relative à l'existence ou non d'une volonté affirmée d'intégration politique des étrangers et l'acquisition par ces derniers de droits civiques fondamentaux. Le cas britannique témoigne d'une implication croissante des immigrés dans le pays d'accueil. L'histoire particulière de l'Empire britannique et du Commonwealth a doté les immigrés de Grande-Bretagne d'une position unique par rapport à ceux des autres pays européens. La participation politique des minorités et l'impact de leurs voix dans les consultations locales ont contribué à porter l'attention sur les problèmes spécifiques des

---

<sup>65</sup> Cf. Danièle JOLY, « Grande-Bretagne : minorités ethniques et risques de ségrégation », *op.cit.*, p.111-144.

<sup>66</sup> Cf. Marc FRYBÈS, « France : un équilibre pragmatique fragile », *op.cit.*, p.83-110.

<sup>67</sup> Cf. Christopher T. HUSBANDS, « 'They must obey our laws and customs' », *op.cit.*, p.120.

communautés immigrées<sup>68</sup>. En France, la question de l'acquisition du droit de vote par les étrangers demeure un facteur de clivage net dans l'opinion<sup>69</sup>.

L'interaction est naturellement complexe entre les vocations plus ou moins universalistes des décideurs politiques et la pesanteur des inquiétudes au sein des sociétés concernées. Les effets de l'audience grandissante des thèmes xénophobes sur la définition d'une politique de l'immigration sont tangibles. En retour, il n'est pas certain que la réorientation des gouvernements vers une politique plus restrictive de l'immigration joue de façon univoque en réduisant l'espace possible pour l'expression du rejet. On peut très bien assumer l'hypothèse inverse selon laquelle une certaine "institutionnalisation" de la discrimination, passant par une politique plus stricte de contrôle des flux et de renvoi des étrangers, peut produire du préjugé au sein de l'opinion publique. Des études récentes ont montré l'existence d'un lien entre le discours politique et la prise de décision d'une part, et la prise en charge symbolique par les individus dans l'opinion de thèmes racisants<sup>70</sup>.

### **Perspectives**

L'étude comparative des phénomènes racistes, ethnocentristes et xénophobes englobe, on peut le voir, une multiplicité de dimensions touchant à la plupart des champs économiques, sociaux et politiques. Cette imbrication étroite de domaines aussi divers que ceux que nous nous sommes simplement contentés d'évoquer explique sans doute pour partie la difficulté à mettre en oeuvre une véritable recherche croisée qui soit autre chose que la seule juxtaposition d'analyses conduites au niveau national. Peut-être permet-elle de rendre compte aussi d'un effet compréhensible de recentrage des questions envisagées sur tel ou tel élément spécifique (actes de violence, opinions publiques, politiques d'immigration et d'intégration, mouvements d'extrême-droite).

Dans l'idéal, cette présentation laisse un aspect au moins de côté. Dans les points précédents, on a traité les attitudes ethnocentristes en tant qu'objets autonomes, comme si, au fond, les systèmes de représentations individuels pouvaient se résumer à cette seule dimension du préjugé raciste. L'ethnocentrisme s'intègre pourtant à des visions globales de la réalité

---

<sup>68</sup> Cf. Danièle JOLY, « Grande-Bretagne : minorités ethniques et risques de ségrégation », *op.cit.*, p.111-144.

<sup>69</sup> En 1984, une enquête de la SOFRES montre que 66 % des Français sont opposés à l'obtention par les étrangers du droit de vote pour les élections municipales. En 1985, un sondage réalisé par BVA situe à 60 % le niveau de résistance à la participation politique des ressortissants de pays étrangers.

<sup>70</sup> Cf. Mark BAIMBRIDGE, Brian BURKITT, Marie MACEY, « The Maastricht Treaty », *op.cit.*, p.428.

sociale ; il n'est sans doute qu'un élément d'une structure plus ample où se combinent de multiples représentation du réel. Plus exactement, ce qu'il s'agirait d'appréhender, c'est la façon dont des visions du monde s'agencent autour de la matrice ethnocentrique ou comment elles l'accueillent en leur sein.

La route a été amplement préparée par une littérature anglo-saxonne abondante sur le sujet<sup>71</sup>. L'ambition est bien d'incorporer le préjugé raciste dans les univers symboliques qui naissent de l'articulation avec d'autres formes d'opinions. L'enjeu est de taille, car il renvoie directement à l'existence de systèmes de valeurs fortement structurés pour lesquels on postule qu'ils sont les principaux éléments explicatifs des comportements. La nouveauté du racisme contemporain ne tient pas seulement au glissement de l'inégalité vers la différence. Elle touche à la désintégration d'une formule de société arrimant l'économie et la culture l'une à l'autre, et participe ainsi de transformations plus générales que l'on peut décrire comme "culturalisation" du social et (dé)socialisation du culturel<sup>72</sup>. Ce constat fait référence à cet ensemble de travaux qui insistent depuis plus de vingt ans déjà sur l'émergence de nouveaux clivages sous le coup des transformations culturelles qui ont profondément modifié les croyances et les aspirations des générations postérieures aux années 1960<sup>73</sup>.

Comme une réaction à une pensée résolument ancrée dans la modernité, se lève une forme revitalisée de conservatisme. Valeurs traditionnelles, dénonciation de toute libéralisation des moeurs, patriotisme exacerbé, sentiment anti-minorités, appel à un Etat autoritaire et sécuritaire, mise en cause de l'Etat-providence, refus du principe d'égalité ou xénophobie constituent la base d'une alternative spirituelle et morale au seul libre arbitre individuel<sup>74</sup>. La poussée xénophobe représente le retour en puissance d'une pensée du "groupe" comme référence ultime, la mise en place de "contre-modèles" d'identification face aux bouleversements de l'époque contemporaine. Elle est une réaction au sein d'un univers politique et social pétri des principes individualistes universalistes<sup>75</sup>.

Elle marque sans doute aussi le retour à la vieille dialectique de l'égalité, en ce sens que la flambée identitaire offre une nouvelle actualité au

---

<sup>71</sup> Cf. notamment Theodor W. ADORNO, Else FRENKEL-BRUNSWIK, Daniel J. LEVINSON, R. Nevitt SANFORD, *The Authoritarian personality*, New York, Harper & Brothers, 1950 ; Michael BILLIG, « Values of British political extremists and potential extremists : a discriminant analysis », *European Journal of Social Psychology*, Vol. 9, n°2, 1979, p.207.

<sup>72</sup> Cf. Kristin COUPER, Danilo MARTUCCELLI, « L'expérience britannique », *op.cit.*, p.101.

<sup>73</sup> Cf. Ronald INGLEHART, Paul.R ABRAMSON, « Generational Replacement and Value Change in Eight West European Societies », *British Journal of Political Science*, Vol. 22, Part 2, Avril, 1992, p.183-228.

<sup>74</sup> Cf. Piero IGNAZI, « The silent counter-revolution », *op.cit.*, p.18/19

<sup>75</sup> Cf. Etienne SCHWEISGUTH, « Racisme et systèmes de valeurs », *op.cit.*, p.127.

débat historique sur les valeurs égalitaires. A travers la question du Nous et des Eux, s'affrontent, sur le terrain moral, des conceptions contradictoires de l'humain, du droit ou du devoir. Hier encore, le refus de l'idée d'égalité s'incarnait dans l'opposition à toute forme d'extension du droit de suffrage ou d'accès de chacun à l'enseignement supérieur, sous prétexte d'uniformisation et de nivellement ; la résistance s'ancre aujourd'hui dans la négation d'une équité de traitement pour les nationaux et ceux qui ne le sont pas, arguant d'un risque d'influence, de perte de soi et de submersion d'une culture perpétuellement réifiée. S'il est question, donc, de montrer que les attitudes ethnocentristes ne sont, peut-être, que la partie visible de systèmes culturels plus denses, touchant à la vision globale de la réalité, nous voici invités à tenter d'établir, aussi loin que nous le permettent les données disponibles, la correspondance entre le préjugé et le refus de valeurs fondamentales qui dessinent aujourd'hui le paysage culturel des sociétés modernes.

Gilles IVALDI